

ANNEXE PÉROU
POLITIQUE DE PROTECTION ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES - PÉROU

1. Règlements applicables

Cela signifie : (i) la Constitution politique du Pérou, qui prévoit que les services informatiques, informatisés ou non, publics ou privés, ne doivent pas fournir d'informations qui affectent la vie privée personnelle et familiale des personnes, **(ii)** la loi sur la protection des données personnelles – loi 29733 de 2011 et ses règlements, approuvés par le décret suprême 003-2013-JUS, **(iii)** la Directive sur la sécurité de l'information administrée par les banques de données personnelles approuvée par la résolution directrice n° 019-2013-JUS-DGPDP, **(iv)** la norme technique péruvienne NTP-ISO/IEC 27001 2014 sur les techniques de sécurité dans les systèmes de gestion de la sécurité de l'information, **(v)** Directive n° 01-2020-JUS/DFTAIPD qui régit le traitement des données personnelles via les systèmes de vidéosurveillance, et toute autre disposition qui modifie, complète, abroge ou remplace celle-ci.

2. Définitions

Banque de données personnelles: Désigne l'ensemble organisé des Données Personnelles, automatisées ou non, quel que soit le support trouvé, qu'il soit physique, magnétique, numérique, optique ou autre, qui est créé, quelle que soit la forme ou la modalité de sa création, de sa formation, de son stockage, de son organisation et de son accès.

Autorisation pour le traitement des données personnelles: Significa cualquier operación o procedimiento técnico, automatizado o no, que permite la recopilación, registro, organización, almacenamiento, conservación, elaboración, modificación, extracción, consulta, utilización, supresión, comunicación por transferencia o por difusión o cualquier otra forma de procesamiento de los Informations personnelles.

Traitement des Données Personnelles des filles, garçons et/ou adolescents: Pour le traitement des données personnelles d'un mineur, le consentement des titulaires de l'autorité parentale ou des tuteurs, selon le cas, sera requis.

3. Responsable (propriétaire) de la banque de données personnelles

GHL Pérou SAC

- RUC : 20513187573
- Adresse : Calle Pancho Fierro n° 194, quartier de San Isidro

Holding Hotelera GHL SAS

- NIT : 901580112 2
- Bureau central : Calle 72 # 6-30, Bogotá – Colombie

- Téléphone : +57 3139333

4. Responsabilité du propriétaire de la banque de données personnelles:

- 5.1. Accorder et maintenir un niveau de protection suffisant aux données personnelles contenues dans la banque de données personnelles dont elle est propriétaire.
- 5.2. Déterminer et remplir la finalité et le contenu de la banque de données personnelles dont elle est propriétaire.
- 5.3. Traiter les données personnelles contenues dans la banque de données personnelles sous sa propriété.
- 5.4. Garantir le respect des droits du Propriétaire conférés par la loi n° 29733, loi sur la protection des données personnelles.

Le responsable du traitement (propriétaire) de la banque de données personnelles est responsable du traitement des données personnelles qu'il stocke dans sa banque de données personnelles.

5. Responsabilité du Responsable de la Banque de Données Personnelles:

Le Sous-traitant effectue le Traitement en suivant les directives et en utilisant les moyens désignés par le Responsable du traitement (propriétaire) de la Banque de données. De même, le Sous-traitant doit assister le responsable à sa demande, pour s'assurer que toutes les obligations en matière de protection des Données Personnelles sont respectées.

6. Types de banques de données personnelles et finalités du traitement

Les banques de données personnelles indiquées ci-dessus seront inscrites au Registre national de protection des données personnelles administré par l'Autorité nationale de protection des données personnelles. Le responsable (propriétaire) de la banque de données personnelles peut déterminer l'enregistrement d'autres banques de données personnelles.

7. Transmission de données personnelles et flux transfrontalier de données personnelles

La transmission des données personnelles est effectuée au responsable du traitement des données personnelles, GHL PERÚ SAC, en sa qualité d'administrateur et d'exploitant de l'hôtel. GHL PERÚ SAC fait partie du groupe GHL HOTELES, qui exploite divers hôtels sur le territoire péruvien et dans divers pays du monde.

En tant que membre d'un groupe d'entreprises qui exploite des hôtels dans le monde entier, les Données Personnelles peuvent être transmises en dehors du territoire national, même dans des pays qui peuvent ne pas offrir un niveau équivalent de protection des données. Toutefois, nous veillerons à ce que tout transfert de Données Personnelles soit conforme à la Réglementation Applicable pour garantir la sécurité et la protection des informations, conformément aux dispositions de la loi n° 29733 et aux dispositions applicables.

Pour faciliter les voyages, il peut être nécessaire de divulguer et de traiter des données personnelles à des fins d'immigration, de contrôle des frontières, de sécurité et de lutte contre le terrorisme, ou à d'autres fins jugées appropriées par les autorités gouvernementales aux points de départ et/ou de destination. Certains pays exigent que les détails des passagers soient fournis à l'avance pour permettre le voyage. Conformément à la réglementation applicable, si nous sommes légalement autorisés, nous pouvons partager le minimum de données personnelles nécessaires avec les autorités compétentes.

9. Détail des obligations liées au traitement des données personnelles

GHL reconnaît que les Données Personnelles sont la propriété des personnes auxquelles elles se réfèrent et qu'elles seules peuvent en décider. En ce sens, vous les utiliserez uniquement aux fins pour lesquelles vous êtes dûment autorisé, et dans tous les cas en respectant la Réglementation Applicable.

Conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi 29733, nous nous engageons à respecter en permanence les obligations suivantes :

- (i) Effectuer le traitement des données personnelles uniquement avec le consentement préalable, éclairé, exprès et sans équivoque du propriétaire des données personnelles, sauf en vertu de la loi faisant autorité, à l'exception des cas prévus à l'article 14 de la loi 29733.
- (ii) Ne collectez pas de données personnelles par des moyens frauduleux, déloyaux ou illicites.
- (iii) Recueillir des Données Personnelles mises à jour, nécessaires, pertinentes et appropriées, par rapport aux finalités spécifiques, explicites et licites pour lesquelles elles ont été obtenues.
- (iv) Ne pas utiliser les Données Personnelles traitées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées, sauf si une procédure d'anonymisation ou de dissociation est impliquée.
- (v) Conserver les données personnelles de manière à permettre l'exercice des droits de leur propriétaire.
- (vi) Supprimer et remplacer ou, le cas échéant, compléter les Données Personnelles en cours de traitement lorsque vous prenez connaissance de leur caractère inexact ou incomplet, sans préjudice des droits du Propriétaire à cet égard.
- (vii) Supprimer les Données Personnelles faisant l'objet d'un traitement lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou pertinentes au regard de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou lorsque la durée de leur traitement a expiré, sauf si une procédure d'anonymisation ou de dissociation est impliquée.
- (viii) Fournir à l'Autorité nationale de protection des données personnelles les informations relatives aux traitements de données personnelles qui lui sont nécessaires et lui permettre d'accéder aux banques de données personnelles qu'elle gère, pour l'exercice de ses fonctions, dans le cadre d'une procédure administrative. en cours demandé par la partie concernée.
- (ix) Les autres établis dans la Réglementation Applicable.

10. Validité et modifications

Cette annexe à la politique de traitement des données personnelles est approuvée le 22 mai 2024, date à partir de laquelle elle est applicable.

Cette politique peut être modifiée par GHL si nécessaire sans préavis, à condition qu'il s'agisse de modifications non substantielles. A défaut, ils seront préalablement communiqués aux Propriétaires.